

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MAI 2018

DATE d'AFFICHAGE
22 MAI 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 15 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Jean-Louis GACHE.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°69-2018 – FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES (404)

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°37-2018 du 10 avril 2018, le budget primitif 2018 du Budget annexe Transports scolaires a été adopté.

Il précise cependant, qu'il convient de procéder à un ajustement des crédits budgétaires ouverts. En effet, le montant ouvert au chapitre 67 – charges exceptionnelles, apparaît insuffisant au vu des remboursements à effectuer aux familles sur circonstances exceptionnelles.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6248 Transports de biens et collectifs divers	-1 000		
Chapitre 011 Charges à caractère général	- 1 000		
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 000		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	+ 1 000		
Total Dépenses de Fonctionnement	0	Total Recettes de Fonctionnement	

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Transports scolaires (404), telle que présentée ci-dessus.

Pour-Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/05/2018
Le Président